

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 22 décembre 2014

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la construction d'une terrasse et d'un escalier extérieur au rez-de-chaussée en façade arrière et construire une extension sur la toiture plate de l'immeuble au 5, avenue Van Muylders.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous nous opposons au placement d'une terrasse au niveau du 3^{ème} étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse.

De plus, la demande de placement d'un écran métallique de 190 cm, recouvert de plantes grimpantes à feuillage persistant, aura un impact esthétique négatif depuis la rue, puisqu'il sera visible.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur